



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Bilan **de la mise en œuvre**  
des lignes directrices de gestion  
relatives aux promotions et à la  
valorisation des parcours  
professionnels des personnels

Rentrée scolaire 2022

---

Académie de Dijon





# Préambule

Le bilan 2022 des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des **parcours professionnels des personnels s'inscrit dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique** et de la suppression du rôle consultatif des CAP en matière d'avancement. Il rend compte des actions menées par les services académiques, rectoraux et départementaux **pour mettre en œuvre les différents processus dans le respect des principes définis dans les lignes directrices**, à savoir : assurer des perspectives d'avancement et de promotion régulières au sein de chaque corps et valoriser et diversifier les parcours des personnels.

Les procédures de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents mises en place garantissent un traitement **équitable des personnels notamment par l'application d'un barème national pour les tableaux d'avancement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale**, prenant en compte à la fois l'ancienneté des agents et leur valeur professionnelle et les acquis de l'expérience représentés par l'appréciation du Recteur ou des DASEN.

L'académie de Dijon mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**. Cela se traduit par la prise en compte systématique dans les actes de gestion de la représentation des femmes à la fois dans le corps considéré, mais également parmi les promouvables, pour déterminer le nombre de promotions accordées à chaque sexe.

L'académie veille également à améliorer, pour chaque campagne d'avancement, la communication avec les agents.

Ainsi, les agents sont informés, par message i-Prof ou par courriel sur leur adresse académique, **de l'ouverture des campagnes de promotion, de la mise à disposition des avis de leurs évaluateurs (classe exceptionnelle et échelon spécial)**, puis de la publication **dans l'espace documentaire du Portail intranet académique et sur le site internet de l'académie de Dijon** (Métiers, ressources humaines, concours / Carrières / Evaluation notation avancement) des **tableaux d'avancement**.

---



# SOMMAIRE

Partie 1 : Promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du premier degré .....8

Partie 2 : Promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale ..... 21

Partie 3 : Promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé....42



# Partie 1 : Promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du premier degré

I – Avancement accéléré.....	9
II – Hors classe .....	12
III – Classe exceptionnelle.....	15
IV – Echelon spécial .....	19

*Sauf précision, toutes les données ont été recueillies auprès des DSDEN.*



## I – Avancement accéléré

Les agents aux 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons de la classe normale peuvent bénéficier d'une bonification d'ancienneté d'un an. Sont concernés les agents qui sont dans la deuxième année du 6<sup>ème</sup> échelon de la classe normale et les agents qui justifient d'une ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois. Les bonifications d'ancienneté sont attribuées à hauteur de 30 % de l'effectif des agents promouvables. Lorsque le nombre de bonifications attribuées n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé au titre de l'année suivante. Toutefois, le nombre de bonifications attribuées au cours de ces deux années ne peut dépasser 30 % de l'effectif des promouvables au cours de cette même période.

### Promouvables par rapport aux promus

DPT	2022					
	7ème échelon			9ème échelon		
	Promouvables	Promus	dont promus au titre des restes	Promouvables	Promus	dont promus au titre des restes
DPT 21	71	21	0	97	29	0
DPT 58	36	11	1	49	14	0
DPT 71	85	25	0	114	34	0
DPT 89	47	15	1	77	23	0
<b>TOTAL</b>	<b>239</b>	<b>72</b>	<b>2</b>	<b>337</b>	<b>100</b>	<b>0</b>

### Part des femmes

DPT	Part des femmes dans le corps*	2022			
		7ème échelon		9ème échelon	
		% F parmi les promouvables	% F parmi les promus	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus
DPT 21	85%	85,91%	85,71%	86,59%	86,20%
DPT 58	84%	89%	91%	80%	93%
DPT 71	85,08%	85,89%	84%	78,08%	79,41%
DPT 89	85,31%	91%	92%	83%	74%
<b>TOTAL</b>					

Source : DSDEN  
\* Candelec 2022

La part des femmes promues est globalement conforme à leur représentativité parmi les promouvables **ainsi qu'**à leur représentativité dans le corps.

Promus par appréciation

DPT	2022				Effectif TOTAL
	7ème échelon				
	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	
DPT 21	67%	33%	0%	0%	21
DPT 58	82%	18%	0%	0%	11
DPT 71	44%	56%	0%	0%	25
DPT 89	0%	100%	0%	0%	15
<b>TOTAL</b>					<b>72</b>

DPT	2022				Effectif TOTAL
	9ème échelon				
	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	
DPT 21	69%	31%	0%	0%	29
DPT 58	71%	29%	0%	0%	14
DPT 71	82,35%	17,65%	0%	0%	34
DPT 89	65%	35%	0%	0%	23
<b>TOTAL</b>					<b>100</b>

Répartition des promouvables par appréciation

DPT	2022								TOTAL
	7ème échelon								
	Excellent		Très satisfaisant		Satisfaisant		A consolider		
en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC		
DPT 21	14	0	33	0	21	2	1	0	71
DPT 58	7	2	13	1	13	0	0	0	36
DPT 71	11	0	52	1	19	2	0	0	85
DPT 89	0	0	21	0	24	0	2	0	47
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>119</b>	<b>2</b>	<b>77</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>239</b>

DPT	2022								
	9ème échelon								
	Excellent		Très satisfaisant		Satisfaisant		A consolider		TOTAL
en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC		
DPT 21	20	0	47	1	24	2	3	0	97
DPT 58	8	2	23	0	13	2	1	0	49
DPT 71	28	0	63	1	22	0	0	0	114
DPT 89	15	0	44	0	17	0	1	0	77
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>2</b>	<b>177</b>	<b>2</b>	<b>76</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>337</b>

### Moyenne d'âge des promus

DPT	2022					
	7ème échelon			9ème échelon		
	Moyenne d'âges des promus	Homme	Femme	Moyenne d'âges des promus	Homme	Femme
DPT 21	35,71	40	35	44,44	41,75	44,88
DPT 58	37,4	44,2	36,4	41,5	41,6	41,4
DPT 71	35,9	35	36,1	40,9	40,1	41
DPT 89	34	32	34	42	40	43
<b>TOTAL</b>						

## II – Hors classe

Peuvent être promus à la hors classe les agents qui comptent, au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale. Les agents sont classés selon un barème national prenant en compte l'ancienneté dans la plage d'appel et l'appréciation du Recteur. Cette appréciation est :

- soit l'appréciation finale du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière,
- soit l'appréciation déterminée, après consultation des évaluateurs, en 2018, lors de la première campagne hors classe suite à la modification des dispositions réglementaires,
- soit l'appréciation déterminée, pour cet acte de gestion, après consultation du corps d'inspection et du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique, pour les agents n'ayant pas pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière.

Les appréciations sont pérennes.

### Promouvables par rapport aux promus

DPT	2022	
	Promouvables	Promus
DPT 21	821	154
DPT 58	306	58
DPT 71	814	153
DPT 89	478	90
<b>TOTAL</b>	<b>2419</b>	<b>455</b>

DPT	2022		
	Part des femmes dans le corps*	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus
DPT 21	85%	86,60%	86,40%
DPT 58	84%	84%	74%
DPT 71	85,08%	85,13%	84,97%
DPT 89	86%	88%	88%
<b>TOTAL</b>			

Source : DSDEN  
\*Candelec 2022

La part des femmes promues est globalement conforme à leur représentativité parmi les promouvables ainsi qu'à leur représentativité dans le corps.

### Répartition des promouvables et des promus par échelon

DPT	2022 - Promouvables			
	9ème éch.	10ème éch.	11ème éch.	TOTAL
DPT 21	32%	61%	7%	821
DPT 58	34%	59%	7%	306
DPT 71	30,46%	60,44%	9,10%	814
DPT 89	35%	58%	7%	478
<b>TOTAL</b>				<b>2419</b>

DPT	2022 - Promus			
	9ème éch.	10ème éch.	11ème éch.	TOTAL
DPT 21	0%	66%	34%	154
DPT 58	14%	53%	33%	58
DPT 71	0%	56,20%	43,80%	153
DPT 89	0%	68%	32%	90
<b>TOTAL</b>				<b>455</b>

La quasi-totalité des promus se situent entre le 10<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> échelon.

Part des promouvables et promus au 11<sup>ème</sup> échelon

DPT	2022			
	Promouvables 11ème éch.	Promus 11ème éch.	% promus 11ème éch. / TOTAL des promus	% promus 11ème éch. / promouvables 11ème éch.
DPT 21	61	53	34%	87%
DPT 58	21	19	33%	90%
DPT 71	74	67	43,80%	90,54%
DPT 89	33	29	32%	88%
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>168</b>		

Zoom sur le 11<sup>ème</sup> échelon et le 10<sup>ème</sup> échelon avec 3 ans d'ancienneté

DPT	2022 10ème éch. Avec 3 ans d'anc.			
	Promouvables	Sans opp.	Promus	Tx de promus
DPT 21	102	102	30	29%
DPT 58	28	28	1	4%
DPT 71	70	70	2	2,86%
DPT 89	34	34	4	12%
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>	<b>234</b>	<b>37</b>	<b>16%</b>

DPT	2022 11ème éch. Sans anc.			
	Promouvables	Sans opp.	Promus	Tx de promus
DPT 21	38	38	33	87%
DPT 58	21	21	19	90%
DPT 71	57	57	53	92,98%
DPT 89	29	29	26	90%
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	<b>131</b>	<b>90%</b>

DPT	2022 11ème éch. Avec 1 an d'anc.			
	Promouvables	Sans opp.	Promus	Tx de promus
DPT 21	22	22	20	91%
DPT 58	1	1	0	0%
DPT 71	11	11	8	72,72%
DPT 89	3	3	3	100%
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>84%</b>

DPT	2022 11ème éch. Avec 2 ans d'anc. et +			
	Promouvables	Sans opp.	Promus	Tx de promus
DPT 21	1	0	0	0%
DPT 58	0	0	0	0%
DPT 71	6	6	6	100%
DPT 89	1	1*	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>86%</b>

\*avis à consolider

Promus par appréciation

DPT	2022				Effectif TOTAL
	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider	
DPT 21	27%	35%	38%	0%	154
DPT 58	41%	26%	33%	0%	58
DPT 71	49%	9,16%	38,57%	3,27%	153
DPT 89	48%	18%	34%	0%	90
<b>TOTAL</b>					<b>455</b>

Ancienneté moyenne de grade des promus

DPT	2022
	Ancienneté moyenne de grade
DPT 21	21a 05m
DPT 58	20a 10m
DPT 71	20a 10m
DPT 89	24a 09m
<b>TOTAL</b>	

Moyenne d'âge des promus et part des agents de 62 ans et plus

DPT	2022		
	Moyenne d'âge des promus		
	TOTAL	Homme	Femme
DPT 21	49,7	52,9	49,2
DPT 58	48,3	48,8	48,1
DPT 71	48,9	52,6	48,2
DPT 89	49	51	49
<b>TOTAL</b>			

DPT	2022	
	Agents âgés de 62 ans et plus	
	Promouvables	Promus
DPT 21	3	1
DPT 58	0	0
DPT 71	8	2
DPT 89	7	2
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>5</b>

### III – Classe exceptionnelle

Les agents peuvent accéder à la classe exceptionnelle :

- lorsqu'ils ont atteint le 3<sup>ème</sup> échelon de la hors classe et exercé des fonctions et missions particulières pendant six ans (la liste de ces fonctions et missions est fixée par arrêté ministériel). Il s'agit du vivier 1, vivier fonctionnel qui compte 70 % des promotions possibles.
- Lorsqu'ils ont atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de la hors classe. Il s'agit du vivier 2 qui compte 30 % des promotions possibles.

Les agents sont classés selon un barème national qui prend en compte l'ancienneté dans la plage d'appel et l'appréciation du Recteur déterminée à partir des avis émis par les évaluateurs (corps d'inspection et chef d'établissement ou supérieur hiérarchique).

#### Promouvables par rapport aux promus

DPT	2022					
	VIVIER 1			VIVIER 2		
	Promouvables	Rappel contingent	Promus	Promouvables	Rappel contingent	Promus
DPT 21	187	70	70	53	29	29
DPT 58	85	22	26*	7	5	1*
DPT 71	170	51	55*	16	12	8*
DPT 89	142	39	39	8	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>584</b>	<b>182</b>	<b>190</b>	<b>84</b>	<b>52</b>	<b>44</b>

\*A noter que le contingent inemployé en vivier 2 a été basculé en vivier 1, conformément aux préconisations ministérielles.

#### Part des femmes

DPT	Part des femmes dans le corps *	2022					
		VIVIER 1		VIVIER 2		VIVIER 1 + 2	
		% F parmi les promouvables	% F parmi les promus	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus
DPT 21	85%	72,1%	78,6%	60,4%	55,2%	75,1%	71,7%
DPT 58	84%	81%	81%	14%	0%	78%	78%
DPT 71	85,08%	81,17%	78,18%	62,50%	62,50%	79,56%	76,19%
DPT 89	86%	84%	85%	38%	50%	81%	80%
<b>TOTAL</b>							

Source : DSDEN

\*Candelec 2022

La part des femmes promues est inférieure à leur représentativité parmi les promouvables, principalement en raison d'un nombre de promotions du vivier 2 réglementairement accru en 2022 (30% des promotions contre 20% auparavant).

Vivier 1 – Répartition des promouvables et des promus par échelon

DPT	2022 - VIVIER 1 - Promouvables					TOTAL
	3ème échelon	4ème échelon	5ème échelon	6ème échelon	7ème échelon	
DPT 21	0	80	92	15	0	187
DPT 58	12	36	36	1	0	85
DPT 71	6	68	91	5	0	170
DPT 89	6	76	60	2	0	144
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>260</b>	<b>279</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>586</b>

DPT	2022 - VIVIER 1 - Promus					TOTAL
	3ème échelon	4ème échelon	5ème échelon	6ème échelon	7ème échelon	
DPT 21	0	30	35	5	0	70
DPT 58	7	13	6	0	0	26
DPT 71	4	32	18	1	0	55
DPT 89	1	27	11	0	0	39
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>102</b>	<b>70</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>190</b>

Promus par appréciation

DPT	2022 - VIVIER 1								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	% Insatisfaisant	dt F		
DPT 21	40%	78,6%	41%	84,9%	19%	55,6%	0%	0%	70	78,6%
DPT 58	50%	77%	50%	85%	0%	0%	0%	0%	26	81%
DPT 71	42,27%	69,23%	52,73%	86,20%	0%	0%	0%	0%	55	78,18%
DPT 89	56%	77%	44%	100%	0%	0%	0%	0%	39	85%
<b>TOTAL</b>									<b>190</b>	

DPT	2022 - VIVIER 2								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	% Insatisfaisant	dt F		
DPT 21	21%	75%	35%	58,3%	44%	55,6%	0%	0%	29	62,1%
DPT 58	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	1	0%
DPT 71	12,50%	0%	0%	0%	87,50%	71,42	0%	0%	8	62,5%
DPT 89	17%	100%	17%	0%	67%	50%	0%	0%	6	50%
<b>TOTAL</b>									<b>44</b>	



Non promus par appréciation

DPT	2022 - VIVIER 1								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	% Insatisfaisant	dt F		
DPT 21	1,7%	0%	3,4%	25%	92,4%	78,7%	2,5%	33%	117	74,35%
DPT 58	0%	0%	5%	33%	95%	84%	0%	0%	59	81%
DPT 71	0%	0%	4,35%	40%	92,18%	93,68%	3,47%	75%	115	80,87%
DPT 89	0%	0%	2%	100%	97%	84%	1%	0%	103	86%
<b>TOTAL</b>									<b>380</b>	

DPT	2022 - VIVIER 2								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	% Insatisfaisant	dt F		
DPT 21	0%	0%	0%	0%	100%	58,3%	0%	0%	17	58,3%
DPT 58	0%	0%	0%	0%	100%	17%	0%	0%	6	17%
DPT 71	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0*	0%
DPT 89	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	2	0%
<b>TOTAL</b>									<b>25</b>	

\*Le nombre de non promus est ramené à 0 puisque sur les 16 promouvables, 7 personnels ont été admis à faire valoir leur droit à la retraite et 1 personnel a été promu au titre du 1<sup>er</sup> vivier

Ancienneté moyenne de grade des promus

DPT	2022					
	VIVIER 1			VIVIER 2		
	Ancienneté moyenne de grade	H	F	Ancienneté moyenne de grade	H	F
DPT 21	01a 08m	02a 01m	01a 07m	04a 11m	05a 02m	04a 06m
DPT 58	00a 05m	01a 00m	00a 04m	04a 00m	04a 00m	00a 00m
DPT 71	01a 10m	02a 06m	01a 08m	05a 10m	06a 00m	05a 09m
DPT 89	01a 00m	01a 00m	01a 00m	04a 00m	05a 00m	04a 00m
<b>TOTAL</b>						

### Moyenne d'âge des promus et part des agents de 62 ans et plus

DPT	2022 - VIVIER 1			2022 - VIVIER 2		
	Moyenne d'âge des promus			Moyenne d'âge des promus		
	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F
DPT 21	55,1	55,4	55	58,9	59,4	58,6
DPT 58	52,4	52,5	51,7	61,9	61,9	0
DPT 71	51,6	53,1	50,9	58,1	59,4	57,4
DPT 89	56	57	56	60	59	62
<b>TOTAL</b>						

DPT	2022 - VIVIER 1				2022 - VIVIER 2			
	Agents âgés de 62 ans et plus				Agents âgés de 62 ans et plus			
	Promouvables	dt F	Promus	dt F	Promouvables	dt F	Promus	dt F
DPT 21	12	75%	8	87,5%	9	55,6%	4	75%
DPT 58	2	50%	0	0%	1	0%	0	0%
DPT 71	4	50%	0	0%	3	33%	1	0%
DPT 89	2	100%	2	100%	3	75%	3	75%
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>		<b>8</b>		<b>16</b>		<b>8</b>	

## IV – Echelon spécial

L'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle concerne les agents ayant au moins 3 ans d'ancienneté au 4<sup>ème</sup> échelon du grade de la classe exceptionnelle. Les agents sont classés selon un barème national qui prend en compte l'ancienneté dans la plage d'appel et l'appréciation du Recteur déterminée à partir des avis émis par les évaluateurs (corps d'inspection et chef d'établissement ou supérieur hiérarchique).

### Promouvables par rapport aux promus

DPT	2022	
	Promouvables	Promus
DPT 21	10	9
DPT 58	1	0
DPT 71	8	7
DPT 89	10	6
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>22</b>

DPT	2022		
	Part des femmes dans le corps*	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus
DPT 21	85%	40%	33%
DPT 58	84%	0%	0%
DPT 71	85,08%	37,50%	42,85%
DPT 89	86%	50%	67%
<b>TOTAL</b>			

La part des femmes promues est globalement conforme à leur représentativité parmi les promouvables.

### Promus par appréciation

DPT	2022				Effectif TOTAL
	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	% Insatisfaisant	
DPT 21	67%	33%	0%	0%	9
DPT 58	0%	0%	0%	0%	0
DPT 71	14,29%	28,57%	57,14%	0%	7
DPT 89	67%	34%	0%	0%	6
<b>TOTAL</b>					<b>22</b>

### Non promus par appréciation

DPT	2022				Effectif TOTAL
	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	% Insatisfaisant	
DPT 21	0	0	0	100%	1
DPT 58*	0	0	0	0	0*
DPT 71	0	100%	0	0	1
DPT 89	1	3	0	0	4
<b>TOTAL</b>					<b>6</b>

\*L'agent non promu dans le département 58 n'a pas été évalué car admis à faire valoir ses droits à la retraite au 01/09/2022

Ancienneté moyenne de grade des promus

DPT	2022
	Ancienneté moyenne de grade
DPT 21	02a 00m
DPT 58	00a 00m
DPT 71	02a 07m
DPT 89	03a 00m
<b>TOTAL</b>	

Moyenne d'âge des promus et effectif des agents de 62 ans et plus

DPT	2022		
	Moyenne d'âge des promus		
	TOTAL	Homme	Femme
DPT 21	60	60	58
DPT 58	0	0	0
DPT 71	60,1	59,9	60,7
DPT 89	61	61	61
<b>TOTAL</b>			

DPT	2022	
	Agents âgés de 62 ans et plus	
	Promouvables	Promus
DPT 21	3	3
DPT 58	0	0
DPT 71	2	2
DPT 89	6	3
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>8</b>

## Partie 2 : Promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

I – Avancement accéléré.....	22
II – Hors classe .....	26
III – Classe exceptionnelle.....	30
IV – Echelon spécial .....	37
V – Liste d’aptitude au corps des professeurs agrégés.....	40

Sauf précision, toutes les données ont été recueillies auprès de la DPE.

## I - Avancement accéléré

Les agents aux 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons de la classe normale peuvent bénéficier d'une bonification d'ancienneté d'un an. Sont concernés les agents qui sont dans la deuxième année du 6<sup>ème</sup> échelon de la classe normale et les agents qui justifient d'une ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois. Les bonifications d'ancienneté sont attribuées à hauteur de 30 % de l'effectif des agents promouvables. Lorsque le nombre de bonifications attribuées n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé au titre de l'année suivante. Toutefois, le nombre de bonifications attribuées au cours de ces deux années ne peut dépasser 30 % de l'effectif des promouvables au cours de cette même période.

### Promouvables par rapport aux promus

Corps	2022					
	7ème échelon			9ème échelon		
	Promouvables	Promus	dont promus au titre des restes	Promouvables	Promus	dont promus au titre des restes
Certifiés	224	67		125	37	
PLP	31	9	1	43	12	
PEPS	32	9		17	6	
CPE	5	2	1	10	3	
PsyEN	3	1	1	4	1	
<b>TOTAL</b>	<b>295</b>	<b>88</b>	<b>3</b>	<b>199</b>	<b>59</b>	

### Part des femmes

Corps	Part des femmes dans le corps*	2022			
		7ème échelon		9ème échelon	
		% F parmi les promouvables	% F parmi les promus	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus
Certifiés	64,4%	65,2%	68,7%	63,2%	70,3%
PLP	47,5%	83,9%	88,9%	60,5%	66,7%
PEPS	43,9%	43,8%	66,7%	11,8%	16,7%
CPE	78,2%	60,0%	100,0%	90,0%	100,0%
PsyEN	89,7%	100,0%	100,0%	50,0%	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>61,0%</b>	<b>65,1%</b>	<b>71,6%</b>	<b>59,3%</b>	<b>66,1%</b>

\* Bilan social 2020-2021 - observation au 01/12/2020

## Promus par appréciation

Corps	2022								Effectif TOTAL	dt F
	7ème échelon									
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	A consolider	dt F		
Certiés	78%	70%	22%	30%					67	46
PLP	78%	75%	22%	25%					9	8
PEPS	11%		89%	100%					9	6
CPE	50%	50%	50%	50%					2	2
PsyEN	100%	100%							1	1
<b>TOTAL</b>	<b>70%</b>	<b>63%</b>	<b>30%</b>	<b>37%</b>					<b>88</b>	<b>63</b>

Corps	2022								Effectif TOTAL	dt F
	9ème échelon									
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	A consolider	dt F		
Certiés	95%	92%	5%	8%					37	26
PLP	100%	100%							12	8
PEPS	100%	100%							6	1
CPE	100%	100%							3	3
PsyEN	100%	100%							1	1
<b>TOTAL</b>	<b>97%</b>	<b>95%</b>	<b>3%</b>	<b>5%</b>					<b>59</b>	<b>39</b>

Aide à la lecture : les pourcentages représentent la répartition des agents ciblés par appréciation. Pour les certifiés – 7<sup>ème</sup> échelon : sur un effectif total de 67 promus, 78% ont une appréciation « Excellent » et 22% « Très satisfaisant » ; sur les 46 promues femmes, 70% ont une appréciation « Excellent » et 30% « Très satisfaisant ».

## Répartition des promouvables par appréciation

Corps	2022								
	7ème échelon								
	Excellent		Très satisfaisant		Satisfaisant		A consolider		TOTAL
en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC		
Certiés	52		113	8	32	11	7		224
PLP	7		9	4	8	3			31
PEPS	1		12		16	3			32
CPE	1		3			1			5
PsyEN	1		2						3
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>		<b>139</b>	<b>12</b>	<b>56</b>	<b>18</b>	<b>7</b>		<b>295</b>

Corps	2022								
	9ème échelon								
	Excellent		Très satisfaisant		Satisfaisant		A consolider		TOTAL
en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC	en RDVC	hors RDVC		
Certifiés	35		63	1	20	3	2	1	125
PLP	13		20	1	7		2		43
PEPS	7		8	1	1				17
CPE	3		4		3				10
PsyEN	2		1			1			4
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>		<b>96</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>199</b>

A noter que les appréciations « hors rendez-vous de carrière » sont attribuées, pour cet acte de gestion, après consultation du corps d'inspection ou du supérieur hiérarchique pour les agents affectés en services déconcentrés.

### Moyenne d'âge des promus

Corps	2022					
	7ème échelon			9ème échelon		
	Moyenne d'âge des promus	H	F	Moyenne d'âge des promus	H	F
Certifiés	34,5	33,4	35,0	41,6	40,7	42,0
PLP	39,2	34,0	39,9	41,2	40,3	41,6
PEPS	32,9	34,3	32,2	39,0	39,4	37,0
CPE	33,0		33,0	41,7		41,7
PsyEN	42,0		42,0	44,0		44,0
<b>TOTAL</b>	<b>34,9</b>	<b>33,6</b>	<b>35,4</b>	<b>41,3</b>	<b>40,3</b>	<b>41,8</b>

### Focus sur l'affectation par type d'établissement

Corps	2022							
	7ème échelon							
	Ens. Sup.		Lycée & EREA		Collège		Autres*	
Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	
Certifiés			55	13	155	49	14	5
PLP			26	8	4	1	1	
PEPS			5	1	23	7	4	1
CPE			3	1	1	1	1	
PsyEN							3	1
<b>TOTAL</b>			<b>89</b>	<b>23</b>	<b>183</b>	<b>58</b>	<b>23</b>	<b>7</b>

\* services déconcentrés, GRETA, CNED, IME...



Corps	2022							
	9ème échelon							
	Ens. Sup.		Lycée & EREA		Collège		Autres*	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certiés	3	2	27	10	91	25	4	
PLP			38	12	4		1	
PEPS			5	2	12	4		
CPE			2	1	8	2		
PsyEN							4	1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>72</b>	<b>25</b>	<b>115</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>1</b>

\* services déconcentrés, GRETA, CNED, IME...

### Focus sur l'affectation par département

Corps	2022									
	7ème échelon									
	Côte d'Or		Nièvre		Saône et Loire		Yonne		Autres**	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certiés	64	21	41	12	73	26	44	7	2	1
PLP	12	3	6	2	11	4	2			
PEPS	3		1	1	18	5	9	3	1	
CPE	3	1			1		1	1		
PsyEN	1				1	1	1			
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>25</b>	<b>48</b>	<b>15</b>	<b>104</b>	<b>36</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

\*\* CNED, en disponibilité ...

Corps	2022									
	9ème échelon									
	Côte d'Or		Nièvre		Saône et Loire		Yonne		Autres**	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certiés	41	13	19	7	47	13	16	4	2	
PLP	13	3	10	1	12	5	7	3	1	
PEPS	5	3	4		4	1	4	2		
CPE	5		1	1	4	2				
PsyEN			1		1	1	2			
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>68</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	

\*\* CNED, en disponibilité ...

## II - Hors classe

Peuvent être promus à la hors classe les agents qui comptent, au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale. Les agents sont classés selon un barème national prenant en compte l'ancienneté dans la plage d'appel et l'appréciation du Recteur. Cette appréciation est :

- soit l'appréciation finale du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière,
- soit l'appréciation déterminée, après consultation des évaluateurs, en 2018, lors de la première campagne hors classe suite à la modification des dispositions réglementaires,
- soit l'appréciation déterminée, pour cet acte de gestion, après consultation du corps d'inspection et du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique, pour les agents n'ayant pas pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière.

Les appréciations sont pérennes.

### Promouvables par rapport aux promus

Corps	2022		
	Promouvables	Rappel contingent	Promus
Certifiés	1 081	198	198
PLP	266	49	49
PEPS	167	31	31
CPE	63	12	12
PsyEN	41	8	8
<b>TOTAL</b>	<b>1 618</b>	<b>298</b>	<b>298</b>

Corps	2022		
	Part des femmes dans le corps*	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus
Certifiés	64,4%	66,7%	66,7%
PLP	47,5%	40,6%	44,9%
PEPS	43,9%	49,1%	48,4%
CPE	78,2%	77,8%	75,0%
PsyEN	89,7%	95,1%	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>61,0%</b>	<b>61,7%</b>	<b>62,4%</b>

\* Bilan social 2020-2021 - observation au 01/12/2020

### Répartition des promouvables et des promus par échelon

Corps	2022 - Promouvables							
	9ème éch.		10ème éch.		11ème éch.		TOTAL	
	Promouvables	dt F	Promouvables	dt F	Promouvables	dt F	Promouvables	dt F
Certifiés	36,1%	37,3%	55,0%	55,9%	8,9%	6,8%	1 081	721
PLP	30,5%	37,0%	60,2%	58,3%	9,4%	4,6%	266	108
PEPS	34,7%	39,0%	61,7%	57,3%	3,6%	3,7%	167	82
CPE	27,0%	28,6%	63,5%	65,3%	9,5%	6,1%	63	49
PsyEN	22,0%	23,1%	58,5%	59,0%	19,5%	17,9%	41	39
<b>TOTAL</b>	<b>34,3%</b>	<b>36,4%</b>	<b>57,0%</b>	<b>56,9%</b>	<b>8,7%</b>	<b>6,7%</b>	<b>1 618</b>	<b>999</b>

Corps	2022 - Promus							
	9ème éch.		10ème éch.		11ème éch.		TOTAL	
	Promus	dt F	Promus	dt F	Promus	dt F	Promus	dt F
Certiés			62,6%	67,4%	37,4%	32,6%	198	132
PLP			63,3%	77,3%	36,7%	22,7%	49	22
PEPS			87,1%	93,3%	12,9%	6,7%	31	15
CPE	8,3%	11,1%	41,7%	55,6%	50,0%	33,3%	12	9
PsyEN			37,5%	37,5%	62,5%	62,5%	8	8
<b>TOTAL</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,5%</b>	<b>63,8%</b>	<b>68,8%</b>	<b>35,9%</b>	<b>30,6%</b>	<b>298</b>	<b>186</b>

99,7 % des promus se situent aux 10<sup>ème</sup> ou 11<sup>ème</sup> échelon.

#### Part des promouvables et promus au 11<sup>ème</sup> échelon

Corps	2022							
	Promouvables 11ème éch.	dt F	Promus 11ème éch.	dt F	% promus 11ème éch. / TOTAL des promus	dt F	% promus 11ème éch. / promouvables 11ème éch.	dt F
Certiés	96	49	74	43	37,4%	32,6%	77,1%	87,8%
PLP	25	5	18	5	36,7%	22,7%	72,0%	100,0%
PEPS	6	3	4	1	12,9%	6,7%	66,7%	33,3%
CPE	6	3	6	3	50,0%	33,3%	100,0%	100,0%
PsyEN	8	7	5	5	62,5%	62,5%	62,5%	71,4%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>67</b>	<b>107</b>	<b>57</b>	<b>35,9%</b>	<b>30,6%</b>	<b>75,9%</b>	<b>85,1%</b>

#### Zoom sur le 11<sup>ème</sup> échelon et le 10<sup>ème</sup> échelon avec 3 ans d'ancienneté

Corps	2022				
	10ème éch. avec 3 ans d'anc.				
	Promouvables	Sans opp.	Promus	Tx de promus	dt F
Certiés	88	88	29	33%	37%
PLP	23	23	7	30%	60%
PEPS	13	13	7	54%	67%
CPE	3	3			
PsyEN	3	3	2	67%	67%
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>45</b>	<b>35%</b>	<b>42%</b>

Corps	2022				
	11ème éch. sans anc.				
	Promouvables	Sans opp.	Promus	Tx de promus	dt F
Certiés	63	60	56	93%	94%
PLP	21	20	16	80%	100%
PEPS	5	4	4	100%	100%
CPE	5	5	5	100%	100%
PsyEN	4	4	1	25%	33%
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>93</b>	<b>82</b>	<b>88%</b>	<b>91%</b>

Corps	2022				
	11ème éch. avec 1 an d'anc.				
	Promouvables	Sans opp.	Promus	Tx de promus	dt F
Certiés	22	20	15	75%	82%
PLP	3	2	2	100%	100%
PEPS					
CPE	1	1	1	100%	
PsyEN	4	4	4	100%	
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>81%</b>	<b>88%</b>

Corps	2022				
	11ème éch. avec 2 ans d'anc. et +				
	Promouvables	Sans opp.	Promus	Tx de promus	dt F
Certiés	11	3	3	100%	100%
PLP	1				
PEPS	1				
CPE					
PsyEN					
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Promus par appréciation

Corps	2022								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	A consolider	dt F		
Certifiés	23%	23%	35%	39%	38%	34%	4%	4%	198	132
PLP	22%	18%	29%	32%	49%	50%			49	22
PEPS	23%	13%	42%	53%	35%	33%			31	15
CPE	8%	11%	42%	56%	50%	33%			12	9
PsyEN	13%	13%	50%	50%	38%	38%			8	8
<b>TOTAL</b>	<b>22%</b>	<b>20%</b>	<b>36%</b>	<b>41%</b>	<b>40%</b>	<b>36%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>298</b>	<b>186</b>

Aide à la lecture : les pourcentages représentent la répartition des agents ciblés par appréciation. Pour les certifiés : sur un effectif total de 198 promus, 23% ont une appréciation « Excellent » ; sur les 132 promues femmes, 23% ont une appréciation « Excellent ».

### Ancienneté moyenne de grade des promus

Corps	2022		
	Ancienneté moyenne de grade	H	F
Certifiés	20a08m	21a00m	20a06m
PLP	17a05m	16a08m	18a04m
PEPS	21a01m	21a00m	21a03m
CPE	19a05m	19a00m	19a07m
PsyEN	03a00m	00a00m	03a00m
<b>TOTAL</b>	<b>19a08m</b>	<b>19a10m</b>	<b>19a06m</b>

### Moyenne d'âge des promus et part des agents de 62 ans et plus

Corps	2022		
	Moyenne d'âge des promus		
	TOTAL	H	F
Certifiés	48,6	49,6	48,1
PLP	52,0	52,1	52,0
PEPS	46,1	46,0	46,2
CPE	48,9	49,3	48,8
PsyEN	52,1		52,1
<b>TOTAL</b>	<b>49,0</b>	<b>49,7</b>	<b>48,6</b>

Corps	2022			
	Agents âgés de 62 ans et plus			
	Promouvables	dt F	Promus	dt F
Certifiés	11	8	3	1
PLP	3		1	1
PEPS				
CPE				
PsyEN				
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

### Focus sur l'affectation par type d'établissement

Corps	2022							
	Ens. Sup.		Lycée & EREA		Collège		Autres*	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certifiés	12	2	327	58	732	137	10	1
PLP			239	44	17	2	10	3
PEPS	4	2	38	9	120	20	5	
CPE			30	5	30	7	3	
PsyEN							41	8
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>634</b>	<b>116</b>	<b>899</b>	<b>166</b>	<b>69</b>	<b>12</b>

\* services déconcentrés, GRETA, CNED, IME...

### Focus sur l'affectation par département

Corps	2022									
	Côte d'Or		Nièvre		Saône et Loire		Yonne		Autres**	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certifiés	367	74	150	24	362	65	195	35	7	
PLP	84	13	46	13	95	18	39	4	2	1
PEPS	54	11	19	1	60	14	32	5	2	
CPE	16	4	9	2	25	3	12	3	1	
PsyEN	19	5	5	1	14	2	3			
<b>TOTAL</b>	<b>540</b>	<b>107</b>	<b>229</b>	<b>41</b>	<b>556</b>	<b>102</b>	<b>281</b>	<b>47</b>	<b>12</b>	<b>1</b>

\*\* CNED, en disponibilité ...

### Oppositions

Corps	2022				Nbre d'oppositions maintenues / 2021
	Nbre d'oppositions			% / promouvables	
	TOTAL	H	F		
Certifiés	14	11	3	1,3%	8
PLP	3	3		1,1%	2
PEPS	2		2	1,2%	1
CPE					
PsyEN					
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>1,2%</b>	<b>11</b>

19 oppositions ont été prononcées au titre de la campagne 2022, dont 11 reconductions. Les oppositions ont été actualisées en lien avec les chefs d'établissement et les corps d'inspection. Elles ont été communiquées aux agents.

### III - Classe exceptionnelle

Les agents peuvent accéder à la classe exceptionnelle :

- lorsqu'ils ont atteint le 3<sup>ème</sup> échelon de la hors classe et exercé des fonctions et missions particulières pendant six ans (la liste de ces fonctions et missions est fixée par arrêté ministériel). Il s'agit du vivier 1, vivier fonctionnel qui compte 70 % des promotions possibles.
- Lorsqu'ils ont atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de la hors classe (6<sup>ème</sup> échelon pour les Psychologues de l'éducation nationale). Il s'agit du vivier 2 qui compte 30 % des promotions possibles.

Les agents sont classés selon un barème national qui prend en compte l'ancienneté dans la plage d'appel et l'appréciation du Recteur déterminée à partir des avis émis par les évaluateurs (corps d'inspection et chef d'établissement ou supérieur hiérarchique).

#### Promouvables par rapport aux promus

Corps	2022					
	VIVIER 1			VIVIER 2		
	Promouvables	Rappel contingent	Promus	Promouvables	Rappel contingent	Promus
Certifiés	148	44	44	294	28	28
PLP	28	11	11	70	8	8
PEPS	43	8	8	30	3	3
CPE	15	3	3	25	2	2
PsyEN	15	1	1	11	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>430</b>	<b>42</b>	<b>42</b>

#### Part des femmes

Corps	Part des femmes dans le corps*	2022					
		VIVIER 1		VIVIER 2		VIVIER 1 + 2	
		% F parmi les promouvables	% F parmi les promus	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus
Certifiés	64,4%	60,1%	61,4%	63,3%	60,7%	62,2%	61,1%
PLP	47,5%	35,7%	45,5%	55,7%	50,0%	50,0%	47,4%
PEPS	43,9%	41,9%	50,0%	43,3%	33,3%	42,5%	45,5%
CPE	78,2%	66,7%	33,3%	96,0%	100,0%	85,0%	60,0%
PsyEN	89,7%	86,7%	100,0%	63,6%		76,9%	50,0%
<b>TOTAL</b>	<b>61,0%</b>	<b>56,2%</b>	<b>56,7%</b>	<b>62,6%</b>	<b>57,1%</b>	<b>60,2%</b>	<b>56,9%</b>

\* Bilan social 2020-2021 - observation au 01/12/2020

Vivier 1 – Répartition des promouvables et des promus par échelon

Corps	2022 - VIVIER 1 - Promouvables											
	3ème éch.		4ème éch.		5ème éch.		6ème éch.		7ème éch.		TOTAL	
	Promouvables	dt F	Promouvables	dt F	Promouvables	dt F	Promouvables	dt F	Promouvables	dt F	Promouvables	dt F
Certiés	8	5	43	30	43	26	33	18	21	10	148	89
PLP	1	1	8	1	6	3	10	4	3	1	28	10
PEPS			16	6	14	5	8	4	5	3	43	18
CPE	1	1	5	3	3	1	4	3	2	2	15	10
PsyEN	1	1	4	3	7	6	3	3			15	13
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>76</b>	<b>43</b>	<b>73</b>	<b>41</b>	<b>58</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>249</b>	<b>140</b>

Corps	2022 - VIVIER 1 - Promus											
	3ème éch.		4ème éch.		5ème éch.		6ème éch.		7ème éch.		TOTAL	
	Promus	dt F	Promus	dt F	Promus	dt F	Promus	dt F	Promus	dt F	Promus	dt F
Certiés	1	1	7	6	15	10	11	7	10	3	44	27
PLP	1	1	1		1		6	3	2	1	11	5
PEPS			1	1	2	1	1		4	2	8	4
CPE					1		2	1			3	1
PsyEN							1	1			1	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>67</b>	<b>38</b>

## Promus par appréciation

Corps	2022 - VIVIER 1								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	Insatisfaisant	dt F		
Certifiés	59%	59%	41%	41%					44	27
PLP	55%	60%	45%	40%					11	5
PEPS	63%	50%	38%	50%					8	4
CPE	100%	100%							3	1
PsyEN	100%	100%							1	1
<b>TOTAL</b>	<b>61%</b>	<b>61%</b>	<b>39%</b>	<b>39%</b>					<b>67</b>	<b>38</b>

Corps	2022 - VIVIER 2								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	Insatisfaisant	dt F		
Certifiés	54%	71%	46%	29%					28	17
PLP	50%	75%	50%	25%					8	4
PEPS	67%	100%	33%						3	1
CPE	50%	50%	50%	50%					2	2
PsyEN			100%						1	
<b>TOTAL</b>	<b>52%</b>	<b>71%</b>	<b>48%</b>	<b>29%</b>					<b>42</b>	<b>24</b>

Aide à la lecture : les pourcentages représentent la répartition des agents ciblés par appréciation. Pour les certifiés – Vivier 1 : sur un effectif total de 44 promus, 59% ont une appréciation « Excellent » ; sur les 27 promues femmes, 59% ont une appréciation « Excellent ».

## Non promus par appréciation

Corps	2022 - VIVIER 1								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	Insatisfaisant	dt F		
Certifiés					100%	100%			104	62
PLP					100%	100%			17	5
PEPS					100%	100%			35	14
CPE					100%	100%			12	9
PsyEN					100%	100%			14	12
<b>TOTAL</b>					<b>100%</b>	<b>100%</b>			<b>182</b>	<b>102</b>

Corps	2022 - VIVIER 2								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	Insatisfaisant	dt F		
Certifiés					100%	100%			266	169
PLP					100%	100%			62	35
PEPS					100%	100%			27	12
CPE					100%	100%			23	22
PsyEN					100%	100%			10	7
<b>TOTAL</b>					<b>100%</b>	<b>100%</b>			<b>388</b>	<b>245</b>

Aide à la lecture : les pourcentages représentent la répartition des agents ciblés par appréciation. Pour les certifiés – Vivier 1 : sur un effectif total de 104 non promus, 100% ont une appréciation « Satisfaisant ».



Ancienneté moyenne de grade des promus

Corps	2022					
	VIVIER 1			VIVIER 2		
	Ancienneté moyenne de grade	H	F	Ancienneté moyenne de grade	H	F
Certifiés	05a01m	07a04m	03a09m	10a09m	10a10m	10a09m
PLP	05a09m	05a08m	06a00m	11a07m	13a00m	10a03m
PEPS	05a09m	06a06m	05a00m	10a00m	10a06m	09a00m
CPE	04a08m	04a06m	05a00m	07a06m	00a00m	07a06m
PsyEN	04a00m	00a00m	04a00m	04a00m	04a00m	00a00m
<b>TOTAL</b>	<b>05a03m</b>	<b>06a08m</b>	<b>04a02m</b>	<b>10a07m</b>	<b>10a11m</b>	<b>10a04m</b>

Moyenne d'âge des promus et part des agents de 62 ans et plus

Corps	2022 - VIVIER 1			2022 - VIVIER 2		
	Moyenne d'âge des promus			Moyenne d'âge des promus		
	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F
Certifiés	52,8	53,4	52,4	59,8	60,1	59,6
PLP	53,6	52,2	55,4	57,1	57,3	57,0
PEPS	54,8	55,5	54,0	60,3	62,0	57,0
CPE	52,7	52,5	53,0	63,0		63,0
PsyEN	59,0		59,0	60,0	60,0	
<b>TOTAL</b>	<b>53,2</b>	<b>53,4</b>	<b>53,1</b>	<b>59,5</b>	<b>59,7</b>	<b>59,3</b>

Corps	2022 - VIVIER 1				2022 - VIVIER 2			
	Agents âgés de 62 ans et plus				Agents âgés de 62 ans et plus			
	Promouvables	dt F	Promus	dt F	Promouvables	dt F	Promus	dt F
Certifiés	9	3	2	1	34	24	6	4
PLP	3	2	1	1	3	1		
PEPS					8	2	1	
CPE					4	4	2	2
PsyEN	1	1			1			
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>50</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>6</b>

## Focus sur l'affectation par type d'établissement

Corps	2022 - VIVIER 1							
	Ens. Sup.		Lycée & EREA		Collège		Autres*	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certiés	4	1	31	14	112	29	1	
PLP	1		21	9	4	1	2	1
PEPS	6	1	9	3	27	3	1	1
CPE	1	1	7	2	7			
PsyEN							15	1
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>68</b>	<b>28</b>	<b>150</b>	<b>33</b>	<b>19</b>	<b>3</b>

\* services déconcentrés, GRETA, CNED, IME...

Corps	2022 - VIVIER 2							
	Ens. Sup.		Lycée & EREA		Collège		Autres*	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certiés	1		140	17	146	11	7	
PLP			65	6	3	1	2	1
PEPS			14	1	15	1	1	1
CPE			19	2	6			
PsyEN							11	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>238</b>	<b>26</b>	<b>170</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>3</b>

\* services déconcentrés, GRETA, CNED, IME...

Corps	2022 - VIVIER 1 + 2							
	Ens. Sup.		Lycée & EREA		Collège		Autres*	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certiés	5	1	171	31	258	40	8	
PLP	1		86	15	7	2	4	2
PEPS	6	1	23	4	42	4	2	2
CPE	1	1	26	4	13			
PsyEN							26	2
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>306</b>	<b>54</b>	<b>320</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>6</b>

\* services déconcentrés, GRETA, CNED, IME...

## Focus sur l'affectation par département

Corps	2022 - VIVIER 1									
	Côte d'Or		Nièvre		Saône et Loire		Yonne		Autres**	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certiés	50	21	16	3	45	13	36	7	1	
PLP	9	6	8	3	8	2	3			
PEPS	19	2	1	1	16	2	7	3		
CPE	4	2	5		5	1	1			
PsyEN	9		2		3	1	1			
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>7</b>	<b>77</b>	<b>19</b>	<b>48</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	

\*\* CNED, en disponibilité ..

Corps	2022 - VIVIER 2									
	Côte d'Or		Nièvre		Saône et Loire		Yonne		Autres**	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certiés	106	14	31	2	101	7	54	5	2	
PLP	13	1	5		32	5	19	2	1	
PEPS	11	2			14	1	5			
CPE	10		2		10	1	3	1		
PsyEN	5		2		3		1	1		
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>160</b>	<b>14</b>	<b>82</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	

\*\* CNED, en disponibilité ..

Corps	2022 - VIVIER 1 + 2									
	Côte d'Or		Nièvre		Saône et Loire		Yonne		Autres**	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certiés	156	35	47	5	146	20	90	12	3	1
PLP	22	7	13	3	40	7	22	2	1	
PEPS	30	4	1	1	30	3	12	3		
CPE	14	2	7		15	2	4	1		
PsyEN	14		4		6	1	2	1		
<b>TOTAL</b>	<b>236</b>	<b>48</b>	<b>72</b>	<b>9</b>	<b>237</b>	<b>33</b>	<b>130</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

\*\* CNED, en disponibilité ..

## Focus sur les disciplines

Disc. des Certifiés	2022 - VIVIER 1	
	Promouvables	Promus
LV	29	8
Maths	22	7
STI Techno.	18	7
Lettres Philo	19	6
SVT Sc.Phys. C	13	4
AP AA Mus.	13	4
Hist.Géo.	18	4
Doc.	10	3
SES	1	1
Autres	5	
<b>Certifiés</b>	<b>119</b>	<b>36</b>

Disc. des PLP	2022 - VIVIER 1	
	Promouvables	Promus
SBSSA	4	3
Ens.Gén.	6	2
Autres	4	2
STI	8	2
Eco.Gest.	6	2
<b>PLP</b>	<b>28</b>	<b>11</b>

Disc. des PsyEN	2022 - VIVIER 1	
	Promouvables	Promus
EDA - 0011	10	
EDO - 0012	5	1
<b>PsyEN</b>	<b>15</b>	<b>1</b>

Disc. des Certifiés	2022 - VIVIER 2	
	Promouvables	Promus
Lettres Philo	44	6
LV	63	6
Hist.Géo.	35	3
Eco.Gest.	19	2
STI Techno.	38	2
AP AA Mus.	16	2
SVT Sc.Phys. C	37	2
Maths	24	2
Doc.	9	1
BIOCH.BIOL	1	1
SES	7	1
Autres	1	
<b>Certifiés</b>	<b>294</b>	<b>28</b>

Disc. des PLP	2022 - VIVIER 2	
	Promouvables	Promus
STI	14	3
Ens.Gén.	26	2
Eco.Gest.	19	2
SBSSA	8	1
Arts	3	
<b>PLP</b>	<b>70</b>	<b>8</b>

Disc. des PsyEN	2022 - VIVIER 2	
	Promouvables	Promus
EDA - 0011	5	1
EDO - 0012	5	
<b>PsyEN</b>	<b>10</b>	<b>1</b>

Disc. des Certifiés	2022 - VIVIER 1 + 2	
	Promouvables	Promus
LV	92	14
Lettres Philo	63	12
STI Techno.	56	9
Maths	46	9
Hist.Géo.	53	7
AP AA Mus.	29	6
SVT Sc.Phys. C	50	6
Doc.	19	4
Eco.Gest.	19	2
SES	8	2
BIOCH.BIOL	1	1
Autres	6	
<b>Certifiés</b>	<b>442</b>	<b>72</b>

Disc. des PLP	2022 - VIVIER 1 + 2	
	Promouvables	Promus
STI	22	5
Ens.Gén.	32	4
SBSSA	12	4
Eco.Gest.	25	4
Autres	4	2
Arts	3	
<b>PLP</b>	<b>98</b>	<b>19</b>

Disc. des PsyEN	2022 - VIVIER 1 + 2	
	Promouvables	Promus
EDA - 0011	16	1
EDO - 0012	10	1
<b>PsyEN</b>	<b>26</b>	<b>2</b>

## IV - Echelon spécial

L'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle concerne les agents ayant au moins 3 ans d'ancienneté au 4<sup>ème</sup> échelon du grade de la classe exceptionnelle. Les agents sont classés selon un barème national qui prend en compte l'ancienneté dans la plage d'appel et l'appréciation du Recteur déterminée à partir des avis émis par les évaluateurs (corps d'inspection et chef d'établissement ou supérieur hiérarchique).

### Promouvables par rapport aux promus

Corps	2022		
	Promouvables	Rappel contingent	Promus
Certifiés	116	31	31
PLP	15	3	3
PEPS	21	5	5
CPE	6	1	1
PsyEN	4	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>41</b>	<b>41</b>

Corps	2022		
	Part des femmes dans le corps*	% F parmi les promouvables	% F parmi les promus
Certifiés	64,4%	54,3%	54,8%
PLP	47,5%	53,3%	33,3%
PEPS	43,9%	61,9%	40,0%
CPE	78,2%	50,0%	100,0%
PsyEN	89,7%	75,0%	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>61,0%</b>	<b>55,6%</b>	<b>53,7%</b>

\* Bilan social 2020-2021 - observation au 01/12/2020

### Promus par appréciation

Corps	2022								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	Insatisfaisant	dt F		
Certifiés	48%	53%	45%	35%	6%	12%			31	17
PLP	100%	100%							3	1
PEPS	40%		40%	100%					5	2
CPE			100%	100%					1	1
PsyEN			100%	100%					1	1
<b>TOTAL</b>	<b>49%</b>	<b>45%</b>	<b>44%</b>	<b>45%</b>	<b>5%</b>	<b>9%</b>			<b>41</b>	<b>22</b>

Aide à la lecture : les pourcentages représentent la répartition des agents ciblés par appréciation. Pour les certifiés : sur un effectif total de 31 promus, 48% ont une appréciation « Excellent » ; sur les 17 promues femmes, 53% ont une appréciation « Excellent ».

### Non promus par appréciation

Corps	2022								Effectif TOTAL	dt F
	Excellent	dt F	Très satisfaisant	dt F	Satisfaisant	dt F	Insatisfaisant	dt F		
Certifiés	28%	30%	40%	33%	32%	37%			85	46
PLP	33%	43%	25%	29%	42%	29%			12	7
PEPS	44%	27%	56%	73%					16	11
CPE	40%	50%	40%	50%	20%				5	2
PsyEN			33%		67%	100%			3	2
<b>TOTAL</b>	<b>31%</b>	<b>31%</b>	<b>40%</b>	<b>38%</b>	<b>29%</b>	<b>31%</b>			<b>121</b>	<b>68</b>

Aide à la lecture : les pourcentages représentent la répartition des agents ciblés par appréciation. Pour les certifiés : sur un effectif total de 85 non promus, 28% ont une appréciation « Excellent » ; sur les 46 non promues femmes, 30% ont une appréciation « Excellent ».

### Ancienneté moyenne de grade des promus

Corps	2022		
	Ancienneté moyenne de grade	H	F
Certifiés	02a08m	03a01m	02a04m
PLP	02a08m	02a00m	04a00m
PEPS	02a04m	02a08m	02a00m
CPE	04a00m	00a00m	04a00m
PsyEN	03a00m	00a00m	03a00m
<b>TOTAL</b>	<b>03a00m</b>	<b>00a00m</b>	<b>03a00m</b>

### Moyenne d'âge des promus et effectif des agents de 62 ans et plus

Corps	2022		
	Moyenne d'âge des promus		
	TOTAL	H	F
Certifiés	57,8	58,5	57,2
PLP	58,3	58,5	58,0
PEPS	59,2	58,7	60,0
CPE	60,0		60,0
PsyEN	58,0		58,0
<b>TOTAL</b>	<b>58,1</b>	<b>58,5</b>	<b>57,7</b>

Corps	2022			
	Agents âgés de 62 ans et plus			
	Promouvables	dt F	Promus	dt F
Certifiés	9	6	2	1
PLP	1	1		
PEPS	1		1	
CPE	3	2		
PsyEN	3	2		
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

### Focus sur l'affectation par type d'établissement

Corps	2022							
	Ens. Sup.		Lycée & EREA		Collège		Autres*	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certifiés	17	3	41	20	58	8		
PLP			15	3				
PEPS	1		9	3	9	1	2	1
CPE			5	1	1			
PsyEN							4	1
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>70</b>	<b>27</b>	<b>68</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

\* services déconcentrés, GRETA, CNED, IME...

### Focus sur l'affectation par département

Corps	2022									
	Côte d'Or		Nièvre		Saône et Loire		Yonne		Autres**	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
Certifiés	36	11	19	5	44	13	17	2		
PLP	3	2	6		3	1	3			
PEPS	7	2	3	1	6	1	5	1		
CPE	3		2	1			1			
PsyEN	1	1			2		1			
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>7</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>3</b>		

\*\* CNED, en disponibilité ..

### Focus sur les disciplines

Disc. des Certifiés	2022		Disc. des PLP	2022		Disc. des PsyEN	2022	
	Promouvables	Promus		Promouvables	Promus		Promouvables	Promus
Eco.Gest.	41	10	STI	3	2	EDA - 0011	3	
SVT Sc.Phys C	15	5	SBSSA	5	1	EDO - 0012	1	1
STI Techno	17	4	Biotechnologie	1		<b>PsyEN</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Hist.Géo.	11	4	Ens.Gén.	2				
AP AA Mus.	15	2	Eco.Gest.	4				
Ens.Gén.	3	2	<b>PLP</b>	<b>11</b>	<b>3</b>			
Maths	7	2						
STI	7	2						
<b>Certifiés</b>	<b>116</b>	<b>31</b>						

## V – Liste d’aptitude au corps des professeurs agrégés

En 2022 : 309 candidats dont 176 femmes et 133 hommes

Au niveau académique, le corps des agrégés compte 48,7 % de femmes. 57% des candidatures sont présentées par des femmes. Enfin, 62,5% des agents proposés sont des femmes.

Le tableau ci-après récapitule la répartition hommes-femmes des candidats pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude :

ANNEE	EFFECTIF TOTAL	PROPOSITIONS	PROMOTIONS	REPARTION DES PROMOTIONS PAR SEXE
2022	309	32 (20 femmes / 12 hommes)	8	5 FEMMES / 3 HOMMES

INTERVALLE D'ANNEES DE NAISSANCE	PROMOTIONS
Entre 1965 et 1969	4
Entre 1970 et 1974	3
Entre 1975 et 1979	1

### Etat des candidatures

	Effectif par corps									
	Professeur certifié	Professeur de lycée professionnel	Professeur d'éducation physique et sportive	TOTAL						
Candidats	270	14	25	309						
% des candidats par rapport à l'effectif total	87%	5%	8%							
	Effectif par grade									
	Professeur certifié classe normale	Professeur certifié hors-classe	Professeur certifié classe exceptionnelle	Professeur de lycée professionnel classe normale	Professeur de lycée professionnel hors-classe	Professeur de lycée professionnel classe exceptionnelle	Professeur d'éducation physique et sportive classe normale	Professeur d'éducation physique et sportive hors-classe	Professeur d'éducation physique et sportive classe exceptionnelle	TOTAL
Candidats	87	124	59	8	6	0	7	14	4	309
% des candidats par rapport à l'effectif total	28%	40%	19%	3%	2%	0%	2%	5%	1%	



Etablissement des propositions 2022 : 33 autorisées

3 candidatures ont été proposées par l'université de Bourgogne, sur 20 candidats :

- Une candidature en espagnol
- Une candidature en biochimie-génie biologique
- Une candidature en SII

32 propositions ont été remontées à la DGRH.

DISC REGROUPEMENT_A GREG = discipline de candidature	Code discipline	Candidats 2022	Nominations possibles au plan national	Répartition académique théorique	Répartition académique en nombre entier	Projet académique	Répartition des proposés par genre	
							H	F
ALLEMAND	0421A	8	13	1,39	1	1		1
ANGLAIS	0422A	36	30	3,20	3	3		3
ARTS APPLIQUES	1800B	3	2	0,21	1	0		0
ARTS PLASTIQUES	1800A	7	5	0,53	1	0	0	
BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE	7100A	1	1	0,11	1	1		1
ECONOMIE ET GESTION	8010D	28	17	1,82	2	2	2	
EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	1700A	5	5	0,53	1	1		1
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1900A	25	21	2,24	2	2	1	1
ESPAGNOL	0426A	12	11	1,17	1	1	0	1
HISTOIRE GEOGRAPHIE	1000C	29	28	2,99	3	3	1	2
ITALIEN	0429A	2	1	0,11	1	0		
LETTRES CLASSIQUES	0201A	3	13	1,39	1	0	0	
LETTRES MODERNES	0202A	41	31	3,31	4	4	2	2
MATHEMATIQUES	1300A	32	56	5,98	6	6	3	3
PHILOSOPHIE	0100A	7	14	1,50	1	1		1
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	1600A	18	16	1,71	2	2		2
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	1100A	7	12	1,28	1	1		1
SCIENCES MEDICO SOCIALES	7300A	1	0	0,00	0	0		
SCIENCES PHYSIQUES	1500C	15	21	2,24	2	2	1	1
SII ET INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS	1416A	4	3	0,32	2	0		
SII ET INGENIERIE ELECTRIQUE	1415A	7	3	0,32		1	1	
SII ET INGENIERIE INFORMATIQUE	1413A	3	0	0,00		1	1	
SII ET INGENIERIE MECANIQUE	1414A	15	6	0,64		0		
<b>TOTAL</b>		<b>309</b>	<b>309</b>	<b>33,00</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>20</b>
Possibilités supplémentaires de nomination au niveau du ministère: 13								

# Partie 3 : Promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

I - Les avancements de corps.....	44
I.A – Les listes d’aptitudes de la filière administrative.....	44
I.A 1 –Liste d’aptitude pour l’accès au corps d’attaché d’administration .....	44
I.A 2 – Liste d’aptitude pour l’accès au corps des secrétaires administratifs.....	45
I.B - Les listes d’aptitudes de la filière technique.....	46
I.B 1 – Liste d’aptitude pour l’accès à un corps de catégorie A : IGR, IGE et ASI.....	46
I.B 2 – Liste d’aptitude pour l’accès au corps de technicien de recherche et de formation.....	48
II - Les avancements de grade .....	49
II.A – Les tableaux d’avancements de la filière administrative.....	49
II.A 1 – Tableau d’avancement au grade d’attaché principal d’administration.....	49
II.A 2 – Tableau d’avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle.....	50
II.A 3 – Tableau d’avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure.....	50
II.A 4 – Tableau d’avancement au grade d’adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe.....	51
II.A 5 – Tableau d’avancement au grade d’adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe.....	51
II.B - Les tableaux d’avancements de la filière ITRF.....	52
II.B.1 – Tableaux d’avancement au grade d’IGR hors classe, d’IGR 1 <sup>ère</sup> classe et d’IGE hors classe .....	52
II.B.2 – Tableaux d’avancement au grade de technicien de classe exceptionnelle et de technicien de classe supérieure.....	53
II.B.3 – Tableaux d’avancement au grade d’adjoint technique de recherche et de formation principal 1 <sup>ère</sup> classe.....	54

II.B.4 – Tableaux d’avancement au grade d’adjoint technique de recherche et de formation principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	55
II.B.5 – Tableaux d’avancement au grade d’adjoint technique des établissements d’enseignement principal 1 <sup>ère</sup> classe .....	55
II.B.6 – Tableaux d’avancement au grade d’adjoint technique des établissements d’enseignement principal 2 <sup>ème</sup> classe .....	56
II.C - Les tableaux d’avancements de la filière santé.....	56
II.C.1 – Tableaux d’avancement au grade d’infirmier hors classe .....	56
II.C.2 – Tableaux d’avancement au grade d’infirmier classe supérieure.....	56
II.D - Les tableaux d’avancements de la filière sociale.....	57
II.D.1 – Tableaux d’avancement au grade d’assistant principal de service social des administrations de l’Etat.....	57

# I - Les avancements de corps

## I.A - Les listes d'aptitudes de la filière administrative

Pour l'examen des candidatures à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat de des SAENES, les collèges d'experts mis en place en 2021 ont été de nouveau réunis en 2022.

La mise en place de ces collèges vise à garantir la transparence et la neutralité dans l'examen des dossiers et à tenir compte de la diversité des métiers exercés. Les différents univers professionnels ont ainsi vocation à être représentés : établissements publics locaux d'enseignements, établissements supérieurs, services déconcentrés.

Les collèges d'experts ont vocation à émettre des avis sur les dossiers qui leurs seront présentés afin d'examiner la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents concernés. Ils ont été sensibilisés par rapport à l'attention à porter sur les postes à dominantes managériales et à forte expertise.

Les experts ont vocation à définir une liste de candidats présentant un potentiel pour accéder au corps supérieur afin d'éclairer le choix de madame la rectrice.

### *I.A 1 - Liste d'aptitude pour l'accès au corps d'attaché d'administration*

Le recteur a établi un classement des candidatures qui lui ont été adressées qui a été transmis au ministre, autorité de nomination.

Le classement a été établi à partir des critères suivants, précisés dans les lignes directrices de gestion académiques :

- Valeur professionnelle ;
- Parcours professionnel ;
- Investissement dans des missions complémentaires exercées sur le poste actuel ;
- **Mode d'accès au corps occupé actuellement ;**
- **Admissibilité au concours interne d'attaché ou au concours d'entrée aux IRA.**

Ces éléments ont été appréciés par rapport aux éléments mentionnés dans le rapport d'activité rédigé par l'agent et dans le rapport d'aptitudes professionnelles établi par le supérieur hiérarchique.

Pour l'examen des dossiers de liste d'aptitude pour l'accès au corps des AAE, 3 groupes d'experts ont été mis en place comprenant chacun 4 membres avec un représentant des personnels de direction, un gestionnaire/comptable ou gestionnaire d'EPL, un représentant des services déconcentrés et un représentant de l'université.

Les dossiers de candidatures ont été répartis entre les 3 groupes soit 14 dossiers par groupe avec une représentation équilibrée des différents univers (EPLÉ, supérieur, services déconcentrés).

Pour l'accès par liste d'aptitude au corps des attachés d'administration au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 44 candidatures ;
- Répartition par genre : 38 femmes, 6 hommes ;
- Répartition par structure : 21 candidats en poste en EPLÉ, 11 dans l'enseignement supérieur (université de Bourgogne, CROUS), 8 en services déconcentrés (Rectorat, DSDEN) et 4 en CREPS ;

Après examen des dossiers et prise en compte de l'avis des experts sur ces derniers, 5 dossiers ont été sélectionnés et transmis au ministère dans le respect du contingent académique. Ces dossiers ont été retenus au niveau national.

Les 5 agents promus par liste d'aptitude au corps des attachés d'administration de l'état au titre de l'année 2022 se répartissent ainsi :

- Répartition par genre : 4 femmes et 1 homme.
- Répartition par structure : 4 agents en poste en EPLÉ, 1 agent en poste dans les services déconcentrés.

### *1.A 2 - Liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs*

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir des critères suivants, précisés dans les lignes directrices de gestion académiques :

- Valeur professionnelle ;
- Parcours professionnel ;
- Investissement dans des missions complémentaires exercées sur le poste actuel ;
- **Mode d'accès au corps occupé actuellement ;**
- Admissibilité au concours interne ou externe de SACN ou de SACS.

Ces éléments ont été appréciés par rapport aux éléments mentionnés dans le rapport d'activité rédigé par l'agent et dans le rapport d'aptitude professionnelle établi par le supérieur hiérarchique.

Pour l'examen des dossiers de liste d'aptitude pour l'accès au corps des SAENES, 5 groupes d'experts ont été mis en place comprenant chacun 3 membres avec un représentant des personnels de direction, un gestionnaire/comptable ou gestionnaire d'EPLÉ et un représentant des services déconcentrés.

Les dossiers de candidatures ont été répartis entre les 5 groupes soit 18 dossiers par groupe en moyenne avec une représentation équilibrée des différents univers (EPLÉ, supérieur, services déconcentrés).

Pour l'accès par liste d'aptitude au corps des SAENES au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 90 candidatures
- Répartition par genre : 86 femmes, 4 hommes ;
- Répartition par structure : 47 candidats en poste en EPLE, 26 en services déconcentrés (Rectorat, DSDEN), 13 dans l'enseignement supérieur (université de Bourgogne, CROUS) et 4 dans une autre structure (CREPS/CANOPE).

Après examen des dossiers et prise en compte de l'avis des experts sur ces derniers, dans le respect du contingent attribué à l'académie la liste des agents promus a ainsi été arrêtée :

- Nombre de promus : 17 ;
- Répartition par genre : 17 femmes ;
- Répartition par structure : 9 agents en poste en EPLE, 6 agents en poste en services déconcentrés, 1 agent en poste dans l'enseignement supérieur et 1 agent affecté à CANOPE.

## I.B - Les listes d'aptitudes de la filière technique

Concernant les nominations sur liste d'aptitude dans un corps de la filière ITRF de catégorie A et B (IGR, IGE, ASI, et Technicien), les dossiers sont d'abord sélectionnés au niveau académique et un classement des dossiers retenus est transmis à la DGRH. Ensuite, l'ensemble des dossiers transmis par les académies et les établissements d'enseignement supérieurs sont examinés au niveau national et les nominations prononcées par le ministre. Il n'existe pas de contingent académique.

### *I.B 1 - Liste d'aptitude pour l'accès à un corps de catégorie A : IGR, IGE et ASI*

Le recteur a établi un classement des candidatures qui lui ont été adressées à partir des critères suivants, précisés dans les lignes directrices de gestion académiques :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle ;
- Compétences acquises par l'agent durant son parcours professionnel qui le qualifient pour accéder à un corps supérieur appréciées au travers du rapport d'activité rédigé par l'agent ;
- Parcours professionnel ;
- Mode d'accès au corps occupé actuellement ;
- Admissibilité au concours interne ou externe.

Ces éléments ont été appréciés par rapport aux éléments mentionnés dans le rapport d'activité rédigé par l'agent et dans le rapport d'aptitude professionnelle établi par le supérieur hiérarchique.

### **Liste d'aptitude pour l'accès au corps des Ingénieurs de recherche (IGR)**

Pour l'accès par liste d'aptitude au corps des ingénieurs de recherche au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 9 candidatures ;
- Répartition par genre : 2 femmes et 7 hommes ;
- Répartition par service : 8 agents en poste à la DSI au rectorat, 1 agent dans un autre service du rectorat

Après un examen collégial des dossiers, 2 dossiers ont été sélectionnés, classés et transmis à la DGRH. Ces deux dossiers ont été déposés par des hommes.

A l'issue des opérations menées au niveau national, aucune promotion n'a été prononcée concernant l'académie.

### **Liste d'aptitude pour l'accès au corps des Ingénieurs d'études (IGE)**

Pour l'accès par liste d'aptitude au corps des ingénieurs d'études au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 6 candidatures ;
- Répartition par genre : 2 femmes et 4 hommes ;
- Répartition par service : 5 agents en poste au rectorat dont 4 à la DSI, 1 agent en poste en EPLE.

Après un examen collégial des dossiers, 2 dossiers ont été sélectionnés, classés et transmis à la DGRH. Ces deux dossiers ont été déposés par une femme et un homme en poste au rectorat, à la DSI.

A l'issue des opérations menées au niveau national, une promotion a été prononcée concernant l'académie. Un agent en poste en service a été promu (un homme).

### Liste d'aptitude pour l'accès au corps des Assistants Ingénieurs (ASI)

Pour l'accès par liste d'aptitude au corps des assistants ingénieurs au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 14 candidatures ;
- Répartition par genre : 6 femmes et 8 hommes ;
- Répartition par service : 9 agents en poste au rectorat dont 8 à la DSI, 5 agents en poste en EPLE.

Après un examen collégial des dossiers, 3 dossiers ont été sélectionnés, classés et transmis à la DGRH. Deux dossiers ont été déposés par des femmes et un par un homme. Deux agents concernés étaient en poste au rectorat et un en EPLE.

A l'issue des opérations menées au niveau national, une promotion a été prononcée concernant l'académie. Un agent en poste en service à la DSI a été promu (une femme).

### *I.B 2 - Liste d'aptitude pour l'accès au corps de technicien de recherche et de formation*

Le recteur a établi un classement des candidatures qui lui ont été adressées à partir des critères suivants, précisés dans les lignes directrices de gestion académiques :

- Valeur professionnelle matérialisée dans l'entretien d'évaluation et dans le rapport d'aptitude professionnelle ;
- Compétences acquises par l'agent durant son parcours professionnel qui le qualifient pour accéder à un corps supérieur appréciées au travers du rapport d'activité rédigé par l'agent ;
- Parcours professionnel ;
- Mode d'accès au corps occupé actuellement.
- Admissibilité au concours interne ou externe de technicien ;

Ces éléments ont été appréciés par rapport aux éléments mentionnés dans le rapport d'activité rédigé par l'agent et dans le rapport d'aptitude professionnelle établi par le supérieur hiérarchique.

Pour l'accès par liste d'aptitude au corps des techniciens de recherche et de formation au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 31 candidatures ;
- Répartition par genre : 21 femmes et 10 hommes ;
- Répartition par service : 29 en EPLE et 2 en services déconcentrés.

Après un examen collégial des dossiers, 2 dossiers ont été sélectionnés, classés et transmis à la DGRH. Ces deux dossiers ont été déposés par une femme et un homme, tous deux en poste en EPLE.

A l'issue des opérations menées au niveau national, ces deux agents ont été promus.



## II - Les avancements de grade

### II.A - Les tableaux d'avancements de la filière administrative

#### *I.A 1 - Tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration*

Le recteur a établi un classement des candidatures qui lui ont été adressées qui a été transmis au ministre, autorité de nomination.

Le classement a été établi à partir des critères suivants, précisés dans les lignes directrices de gestion académiques :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle ;
- Investissement dans des missions complémentaires sur le poste actuel (au cours des 3 dernières années /ou récurrence de ces activités) ;
- Préparation à l'examen professionnel ;
- Ancienneté dans le corps.

Ces éléments ont été appréciés par rapport aux éléments mentionnés dans l'état des services complété par l'agent et dans le rapport d'aptitudes professionnelles établi par le supérieur hiérarchique.

Pour l'examen des dossiers de candidature au tableau d'avancement au grade d'attaché principal pour l'année 2022, 2 groupes d'experts ont été mis en place comprenant chacun 4 membres avec un représentant des personnels de direction, un gestionnaire/comptable ou gestionnaire d'EPL, un représentant des services déconcentrés et un représentant de l'université.

Pour l'accès par tableau d'avancement au grade d'attaché principal au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 19 candidatures ;
- Répartition par genre : 14 femmes, 5 hommes ;
- Répartition par structure : 15 candidats en poste en EPLE, 3 dans l'enseignement supérieur (université de Bourgogne, CROUS), 1 en services déconcentrés (Rectorat, DSDEN).

Après examens des dossiers et prise en compte de l'avis des experts sur ces derniers, 2 dossiers ont été sélectionnés et transmis au ministère dans le respect du contingent académique.

Les 2 dossiers transmis ont été promus.

Les 2 promus par tableau d'avancement au grade d'attaché principal au titre de l'année 2022 se répartissent ainsi :

- Répartition par genre : 1 femme et 1 homme ;
- Répartition par structure : 1 agents en poste en EPLE, 1 agent en poste dans l'enseignement supérieur.

### *1.A 2 - Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle*

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir notamment du barème suivant qui constitue un élément d'aide à la décision :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle – 40 points :
- Investissement dans des missions complémentaires sur le poste actuel - 10 points (au cours des 3 dernières années /ou récurrence de ces activités) :
- Mode d'accès au corps – 5 points :
- Mode d'accès au grade – 5 points :
- Ancienneté dans le corps – 1 point par année dans la limite de 20 ans ;
- Ancienneté dans le grade – 2 points par année dans la limite de 10 ans.

Au titre de l'année 2022, pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, le contingent était de 10 promotions.

Lors de l'examen des dossiers effectué de manière collégiale, les candidats disposant d'une valeur professionnelle évaluée avec la note maximale sont ressortis. Le départage s'est opéré ensuite par rapport aux modalités d'accès au corps et au grade, à l'investissement dans des missions complémentaires et principalement par rapport à l'ancienneté de corps et de grade.

Les 10 agents promus présentent les caractéristiques suivantes :

- Répartition par genre : 8 femmes et 2 hommes ;
- Répartition par structure : 6 agents en poste en EPLE, 2 agents en poste en service déconcentré et 2 agents en poste dans l'enseignement supérieur.

### *1.A 3 - Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure*

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir notamment du barème suivant qui constitue un élément d'aide à la décision :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle – 40 points ;
- Investissement dans des missions annexes - 10 points (au cours des 3 dernières années /ou récurrence de ces activités) ;
- Mode d'accès au corps – 10 points.
- Ancienneté dans le corps – 2 points par année dans la limite de 20 ans.

Au titre de l'année 2022, pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, le contingent était de 19 promotions.

Lors de l'examen des dossiers effectué de manière collégiale, les candidats disposant d'une valeur professionnelle évaluée avec la note maximale sont ressortis. Le départage s'est opéré ensuite par rapport aux modalités d'accès au corps à l'investissement dans des missions complémentaires et principalement par rapport à l'ancienneté de corps.

Les 19 agents promus présentent les caractéristiques suivantes :

- Répartition par genre : 14 femmes et 5 hommes ;
- Répartition par structure : 12 agents en poste en EPLE, 5 agents en poste en service déconcentré et 2 agents en poste dans l'enseignement supérieur.

#### *I.A 4 - Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe*

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir notamment du barème suivant qui constitue un élément d'aide à la décision :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle – 40 points ;
- Investissement dans des missions annexes - 10 points (au cours des 3 dernières années /ou récurrence de ces activités) ;
- Ancienneté dans le corps – 1 point par année. ;
- Ancienneté dans le grade – 2 points par année.

Au titre de l'année 2022, pour l'accès au grade d'adjoint principal 1<sup>ère</sup> classe le contingent était de 62 promotions.

Lors de l'examen des dossiers effectué de manière collégiale, les candidats disposant d'une valeur professionnelle évaluée avec la note maximale sont ressortis. Le départage s'est opéré ensuite par rapport à l'investissement dans des missions complémentaires et principalement par rapport à l'ancienneté de corps et de grade.

Les 62 agents promus présentent les caractéristiques suivantes :

- Répartition par genre : 31 femmes et 1 homme ;
- Répartition par structure : 37 agents en poste en EPLE, 12 agents en poste dans l'enseignement supérieur (université et CROUS), 10 agents en poste en services déconcentrés (rectorat, DSDEN), 2 agents en poste en CIO et 3 agents en poste dans une autre structure (CANOPE, CREPS).

#### *I.A 5 - Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe*

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir notamment du barème suivant qui constitue un élément d'aide à la décision :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle – 40 points ;
- Investissement dans des missions annexes - 10 points (au cours des 3 dernières années /ou récurrence de ces activités) ;
- Ancienneté dans le corps – 1 point par année.

Au titre de l'année 2022, pour l'accès au grade d'adjoint principal 2<sup>ème</sup> classe le contingent était de 7 promotions.

Lors de l'examen des dossiers effectué de manière collégiale, les candidats disposant d'une valeur professionnelle évaluée avec la note maximale sont ressortis. Le départage s'est opéré ensuite par rapport à l'investissement dans des missions complémentaires et principalement par rapport à l'ancienneté de corps.

Les 7 agents promus présentent les caractéristiques suivantes :

- Répartition par genre : 5 femmes et 2 hommes ;
- Répartition par structure : 6 agents en poste en services déconcentrés (rectorat, DSDEN) et 1 agent en poste au CREPS.

## II.B - Les tableaux d'avancements de la filière ITRF

Concernant les nominations par tableau d'avancement dans un grade de la filière ITRF de catégorie A et B les dossiers sont d'abord sélectionnés au niveau académique et un classement des dossiers retenus est transmis à la DGRH. Ensuite, l'ensemble des dossiers transmis par les académies et les établissements d'enseignement supérieurs sont examinés au niveau national et les nominations prononcées par le ministre. Il n'existe pas de contingent académique.

### *II.B.1 - Tableaux d'avancement au grade d'IGR hors classe, d'IGR 1<sup>ère</sup> classe et d'IGE hors classe*

Le recteur a établi un classement des candidatures qui lui ont été adressées qui a été transmis au ministre, autorité de nomination.

Le classement est établi à partir des critères suivants :

- Valeur professionnelle matérialisée dans l'entretien d'évaluation et dans le rapport d'aptitude professionnelle ;
- Compétences acquises par l'agent durant son parcours professionnel appréciées eu égard rapport d'aptitude professionnelle rédigé par le supérieur hiérarchique ;
- Parcours professionnel ;

- Préparation aux examens professionnels et aux concours ;
- Mode d'accès au corps et au grade le cas échéant ;
- Ancienneté dans le grade.

#### **Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'IGR Hors classe**

Pour l'accès par liste tableau d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe au titre de l'année 2022, aucune candidature n'a été enregistrée.

#### **Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'IGR 1ère classe**

Pour l'accès par tableau d'avancement au grade d'ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 2 candidatures ;
- Répartition par genre : 1 femme et 1 homme ;
- Répartition par service : 2 agents en poste à la DSI au rectorat.

Après un examen collégial des dossiers, 2 dossiers ont été sélectionnés, classés et transmis à la DGRH.

#### **Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'IGE hors classe**

Pour l'accès par tableau d'avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 12 candidatures ;
- Répartition par genre : 1 femme et 11 hommes ;
- Répartition par service : 12 agents en poste au rectorat.

Après un examen collégial des dossiers, 3 dossiers ont été sélectionnés, classés et transmis à la DGRH.

### ***II.B.2 - Tableaux d'avancement au grade de technicien de classe exceptionnelle et de technicien de classe supérieure***

Le recteur a établi un classement des candidatures qui lui ont été adressées qui est transmis au ministère.

Le classement a été établi à partir des critères suivants :

- Valeur professionnelle matérialisée dans l'entretien d'évaluation et dans le rapport d'aptitude professionnelle ;
- Compétences acquises par l'agent durant son parcours professionnel appréciées eu égard au rapport d'aptitude professionnelle rédigé par le supérieur hiérarchique ;
- Parcours professionnel ;
- Préparation aux examens professionnels et aux concours ;

- Mode d'accès au corps et au grade le cas échéant ;
- Ancienneté dans le corps et dans le grade le cas échéant.

### **Tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien de classe exceptionnelle**

Pour l'accès par liste tableau d'avancement au grade de technicien de classe exceptionnelle au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 9 candidatures ;
- Répartition par genre : 5 femmes et 4 hommes ;
- Répartition par service : 6 agents en poste en EPLE et 3 agents en poste à la DSI au rectorat

Après un examen collégial des dossiers, 3 dossiers ont été sélectionnés, classés et transmis à la DGRH. Ces deux dossiers ont été déposés par 1 femme et 2 hommes.

A l'issue des opérations menées au niveau national, une promotion a été prononcée concernant l'académie (un homme en poste en service).

### **Tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien de classe supérieure**

Pour l'accès par liste tableau d'avancement au grade de technicien de classe supérieure au titre de l'année 2022, il a été enregistré :

- 2 candidatures ;
- Répartition par genre : 1 femme et 1 homme ;
- Répartition par service : 2 agents en poste en EPLE.

Après un examen collégial des dossiers, ces 2 dossiers ont été classés et transmis à la DGRH.

### ***II.B.3 - Tableaux d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principale 1<sup>ère</sup> classe***

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir des critères suivants :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle ;
- Préparation aux examens professionnels et aux concours ;
- Ancienneté dans le corps et dans le grade.

Au titre de l'année 2022, pour l'accès au grade d'adjoint technique de recherche et de formation 1<sup>ère</sup> classe le contingent était de 30 promotions et il a été enregistré 47 candidats (28 agents en poste en EPLE, 15 agents en poste dans l'enseignement supérieur et 4 agents en poste en service déconcentré (rectorat, DSDEN)).

Lors de l'examen des dossiers effectué de manière collégiale, le départage s'est opéré par rapport à la valeur professionnelle à l'investissement dans des missions complémentaires et à l'ancienneté de corps et de grade.

Les 30 agents promus présentent les caractéristiques suivantes :

- Répartition par genre : 25 femmes et 5 hommes ;
- Répartition par structure : 21 agents en poste en EPLE, 8 agents en poste dans l'enseignement supérieur et 1 agent en poste en services déconcentrés (rectorat, DSDEN).

#### *II.B.4 - Tableaux d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 2<sup>ème</sup> classe*

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir des critères suivants :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle ;
- Préparation aux examens professionnels et aux concours ;
- Ancienneté dans le corps.

Au titre de l'année 2022, pour l'accès au grade d'adjoint technique de recherche et de formation 1<sup>ère</sup> classe le contingent était de 9 promotions et il a été enregistré 11 candidatures (9 agents en poste dans l'enseignement supérieur, 1 en EPLE et 1 en services déconcentrés).

Lors de l'examen des dossiers effectué de manière collégiale, le départage s'est opéré par rapport à la valeur professionnelle à l'investissement dans des missions complémentaires et à l'ancienneté de corps.

Les 9 agents promus présentent les caractéristiques suivantes :

- Répartition par genre : 5 femmes et 4 hommes ;
- Répartition par structure : 8 agents en poste dans l'enseignement supérieur et 1 agent en poste en EPLE.

#### *II.B.5 - Tableaux d'avancement au grade d'adjoint technique des établissements d'enseignement principal 1<sup>ère</sup> classe*

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir des critères suivants :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle ;
- Ancienneté dans le corps et le grade.

Pour l'année 2022, le contingent attribué à l'académie était de 5 promotions.

Après un examen collégial, 2 femmes et 3 hommes ont été promus.

### ***II.B.6 - Tableaux d'avancement au grade d'adjoint technique des établissements d'enseignement principal 2<sup>ème</sup> classe***

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir des critères suivants :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle ;
- Ancienneté dans le corps et le grade.

Pour l'année 2022, le contingent attribué à l'académie était de 3 promotions.

Après un examen collégial, 3 hommes ont été promus.

## **II.C - Les tableaux d'avancements de la filière santé**

### ***II.C.1 - Tableaux d'avancement au grade d'infirmier hors classe***

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir notamment du barème suivant qui constitue un élément d'aide à la décision :

- Manière de servir et adaptation à l'environnement matérialisée dans l'entretien d'évaluation et dans le rapport d'aptitude professionnelle - 40 points ;
- Fonctions exercées en internat – 10 points ;
- Exercice de la mission de conseiller technique – 10 points ;
- Ancienneté dans le corps – 1 point par année ;
- Ancienneté dans le grade – 2 points par année.

Au titre de l'année 2022, pour l'accès par tableau d'avancement au grade d'infirmier hors classe, le contingent était de 6 promotions.

Les 6 agents promus se répartissent ainsi :

- Répartition par genre : 6 femmes ;
- Répartition par structure : 4 agents en poste en EPLE et 2 agents en poste en service déconcentré (rectorat, DSDEN).

### ***II.C.2 - Tableaux d'avancement au grade d'infirmier classe supérieure***

Le recteur a établi un classement des candidatures.



Le classement a été établi à partir notamment du barème suivant qui constitue un élément d'aide à la décision :

- Manière de servir et adaptation à l'environnement matérialisée dans l'entretien d'évaluation et dans le rapport d'aptitude professionnelle - 20 points ;
- Fonctions exercées en internat – 5 points ;
- Exercice de la mission de conseiller technique – 5 points ;
- Ancienneté dans le corps – 2 points par année.

Au titre de l'année 2022, pour l'accès par tableau d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure, le contingent était de 5 promotions.

Les 5 agents promus se répartissent ainsi :

- Répartition par genre : 5 femmes ;
- Répartition par structure : 5 agents en poste en EPLE.

## II.D - Les tableaux d'avancements de la filière sociale

### *II.D.1 - Tableaux d'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat*

Le recteur a établi un classement des candidatures.

Le classement a été établi à partir notamment du barème suivant qui constitue un élément d'aide à la décision :

- Valeur professionnelle matérialisée dans le rapport d'aptitude professionnelle – 40 points ;
- Exercice de la mission de conseiller technique – 10 points
- Ancienneté dans le corps – 1 point par année ;
- Ancienneté dans le grade – 2 points par année.

Au titre de l'année 2022, pour l'accès par tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat, le contingent était de 5 promotions.

Les 5 agents promus présentent les caractéristiques suivantes :

- Répartition par genre : 5 femmes ;
- Répartition par structure : 5 agents en poste en EPLE.